

6. Elaborer une charte du patrimoine naturel

Objectifs

Les relevés effectués sous l'égide du SFPNP ont révélé la présence de valeurs faunistiques (oiseaux, batraciens, reptiles...) et floristiques significatives sur le site. Afin d'assurer leur pérennité, voire leur développement, il s'agit de :

- effectuer un inventaire précis du patrimoine naturel,
- garantir la qualité et les dimensions minimales des milieux nécessaires à la survie d'espèces cibles à déterminer avec le SFPNP,
- notamment en maintenant les ensembles de grands arbres (allées de chênes).

Mesures

Elaborer une Charte du patrimoine naturel, pour:

- préciser les objectifs pour la faune et la flore,
- guider les choix d'aménagement de la trame verte,
- sensibiliser les organisations internationales et les propriétaires privés à l'aménagement et à l'entretien de leurs jardins (entretien extensif).
- régler les relations entre les éléments du réseau arboré et les bâtiments remarquables.

Instances concernées

- **DIAE (service des forêts, de la protection de la nature et du paysage)**
- Conservatoire et Jardin Botaniques
- Communes
- associations de protection de la nature.

Coordination

- Biotopes sur la commune de Pregny-Chambésy